

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1900

6 août 2013

SOMMAIRE

02Feel	91198	Poseidon Investment B S.à r.l.	91189
Allegro S.à r.l.	91193	Reacomex	91184
Alpha I VC Sicar S.A.	91200	REM Luxembourg S.à r.l.	91184
China Market S.à r.l.	91197	Rosneft Finance S.A.	91190
Dim S.à r.l.	91179	RP Complex Holding II S.à r.l.	91184
Electro Assurances	91179	RQ Holding S.à r.l.	91184
European Income Opportunities SICAV- FIS	91179	Select Development Luxembourg S.A. ...	91189
Golondrina Holding S.A.	91162	Snow Turtle S.A.	91185
Idéal Aménagement S.A.	91197	Sofibim S.A.	91185
Ikano Finance (Russia) S.A.	91154	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS	91184
Invesco Funds	91200	Sophia Invest S.A., SPF	91162
J.C.M. Consulting S.A.	91198	SpiderWeb Asbl	91160
LBBW Luxembourg S.A.	91163	Spie BondCo 3 S.C.A.	91162
LEVLUX S.A., société de gestion de patri- moine familial	91163	Sykarga	91160
Lux Cogeba Construction S.à r.l.	91164	Teamlux S.A.	91191
Luxpar Invest SCA	91178	Teddy SA	91155
Luxresources S.A. SPF	91164	Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l.	91160
Market Vectors S.A.	91178	Tiepolo Sicav	91191
Marsh Management Services Luxembourg S.A.	91177	TNK-BP Finance S.A.	91190
Matexi Luxembourg	91178	TRW Automotive Luxembourg Holdings S.à r.l.	91196
McKesson International Holdings V S.à r.l.	91177	TRW Automotive Luxembourg S.à r.l. ...	91193
McKesson International S.à r.l.	91177	TW Intérieur S.A.	91192
McKesson International Topholdings S.à r.l.	91177	Ventech Europe S.A.	91197
MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	91164	Vostok Investment Opportunities Fund SIF	91200
Millipore International Holdings S.à r.l. ..	91154	Wellguard S.A.	91199
N.R. Resources S.A.	91198	Wertex S.A.	91199
Omega Entertainment SA	91155	Whaks S.A.	91199
Poseidon Investment A S.à r.l.	91189	Whitestep S.à r.l.	91196
		Yorkdale S.à r.l., SPF	91196

Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société tenue en date du 12 juin 2013

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2013, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Administrateurs**Administrateurs "A"*

Mats Håkan HÅKANSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Karl Joakim LARSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Yohann ADOLPHE, Administrateur "A"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Administrateurs "B"

Lars-Åke Stefan JONASSON, Administrateur "B"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Tom RATTLEFF, Administrateur "B"

adresse professionnelle 15, Scheelevägen, SE - 223 70 Lund

Zhanna GEVORGYAN, Administrateur "B"

adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Commissaire

Andrew DRINKWATER, adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ikano Finance (Russia) SA.

Mats Håkansson

Référence de publication: 2013081096/31.

(130099882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 132.125.810,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une transaction opérée en date du 3 juin 2013 que l'un des associés de la Société, Merck Holding S.à r.l. a transféré les 596.211 parts sociales de catégorie B qu'il détient dans la Société à Merck Holding Ltd.

Le même jour, Merck Holding Ltd. a décidé de transférer les 596.211 parts sociales de catégorie B reçues de Merck Holding S.à r.l., à Merck Chemicals Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B177715.

A compter du 3 juin 2013, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- EMD Millipore Corporation détient 12.512.094 parts sociales de catégorie A et 104.276 parts sociales de catégorie B de la Société; et

- Merck Chemicals Holding S.à r.l. détient 596.211 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
La Société
Signature

Référence de publication: 2013081222/23.

(130100058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Omega Entertainment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 147.960.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2013 que:

1. Le siège social a été transféré du: 6, rue Henri Schnadt L-1466 Luxembourg au 6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Le mandat des organes sociaux a été entièrement recomposé:

a) Ont été nommés nouvel administrateur

- Monsieur Jean-Paul BRAUD, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling en remplacement de Monsieur Jean-Yves GIRAUD

b) a été renommé administrateur-délégué

- Monsieur Jean-Paul BRAUD, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling

c) a été nommé nouveau commissaire aux comptes

- BRICKHOUSE DISTRIBUTION Corps., Suite 606, 1220 N. Market St. Wilmington DE 19801 en remplacement de la société ATHOS FINANCE SA.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019. Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013081278/23.

(130099589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Teddy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 21, Op Fankenacker.

R.C.S. Luxembourg B 153.097.

—
L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-HUIT JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEDDY S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, constituée par acte notarié du 12 mai 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1366 du 2 juillet 2010.

Les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Ina HASKAJ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabrina CHARNY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Estelle BAUDOIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1- Transfert du siège social au 21, op Fankenacker à L-3265 Bettembourg et adaptation de l'article 2 des statuts en conséquence.

2- Modification de l'objet social avec adaptation de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour principal objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce en général, le courtage sur tous produits de l'industrie agroalimentaire, le conseil commercial, la stratégie marketing, ainsi que toute prestation de services dans le domaine de l'industrie agroalimentaire.

La société a également pour objet l'acquisition, la concession, l'exploitation, la gestion, la mise en valeur et la cession de toute forme de droits de propriété intellectuelle.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a encore pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra accomplir toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière favorisant son objet.

La société pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opération quelconque qui se rattache en tout ou partie à son objet social.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.»

3- Annulation des 310 (trois cent dix) actions actuelles et émission en remplacement de 155 (cent cinquante-cinq) actions de catégorie A avec droit de vote (dites «actions ordinaires de Classe A») et de 155 (cent cinquante-cinq) actions de catégorie B sans droit de vote (dites «actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B») et d'attribuer des droits différents à ces classes d'actions.,

4- Attribution, de l'accord unanime des actionnaires existants, des actions ordinaires de Classe A et des actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B, entre les actionnaires existants comme suit:

- Monsieur Francis Moissonnier: 77 actions ordinaires de Classe A
- Madame Cécile Moissonnier: 78 actions ordinaires de Classe A
- Blackhorse Invest SA (RCS B 131544): 155 actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B.

5- Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

6- Modification du 3^e alinéa de l'article 7 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.»

7- Modification de l'article 11 des statuts.

8- Modification de l'article 13 des statuts

9- Suppression du dernier alinéa de l'article 14 et ajout du texte suivant: «L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs».

10- Modification de l'article 16 des statuts.

11- Modification de l'article 18 des statuts.

12- Acceptation des démissions de Messieurs Roger GREDEN, Laurent PUTZEYS et Pierre-Paul BOEGEN de leurs fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à cette date.

13- Acceptation de la démission de Monsieur Roger GREDEN de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette date.

14- Nomination de Madame Cécile MOISSONNIER, Messieurs Francis MOISSONNIER et Alexandre FRAZIS aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat, pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

15- Nomination de Madame Cécile MOISSONNIER aux fonctions d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

16- Acceptation de la démission de la société EP International SA (RCS B 130.232) de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette date.

17- Nomination de la société Fidu-Concept Sàrl (B 38.136) aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

18- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de ces actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 21, op Fankenacker, à L-3265 Bettembourg et de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Bettembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour principal objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce en général, le courtage sur tous produits de l'industrie agroalimentaire, le conseil commercial, la stratégie marketing, ainsi que toute prestation de services dans le domaine de l'industrie agroalimentaire.

La société a également pour objet l'acquisition, la concession, l'exploitation, la gestion, la mise en valeur et la cession de toute forme de droits de propriété intellectuelle.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a encore pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra accomplir toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière favorisant son objet.

La société pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opération quelconque qui se rattache en tout ou partie à son objet social.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les 310 (trois cent dix) actions existantes en différentes catégories d'actions à savoir 155 (cent cinquante-cinq) actions ordinaires de Classe A et 155 (cent cinquante-cinq) actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B et de leur attribuer des droits différents tel que ce sera mieux détaillé ci-après aux articles 16 et 18 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de répartir les 155 (cent cinquante-cinq) actions ordinaires de Classe A et 155 (cent cinquante-cinq) actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B comme suit:

- Monsieur Francis Moissonnier: 77 actions ordinaires de Classe A;
- Madame Cécile Moissonnier: 78 actions ordinaires de Classe A
- Blackhorse Invest SA, ayant son siège social 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS B 131544): 155 actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 155 (cent cinquante-cinq) actions ordinaires de Classe A et 155 (cent cinquante-cinq) actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B, lesquelles ne donnent droit de vote que dans les cas prévus par la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 alinéa 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Alinéa 3.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi et sous l'observation des droits attribués aux actions privilégiées.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 13 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. Deuxième phrase.** Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de:

- supprimer la dernière phrase de l'article 14 des statuts et
- d'insérer un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

« **Art. 14. Dernier alinéa.** L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société.

16.2. Dividendes préférentiels

Un dividende préférentiel sera distribué ou accumulé pour chaque année sociale, en faveur des détenteurs d'actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B, correspondant à quatre-vingt pour cent (80%) du montant total décidé. Ces dividendes seront payables par année comptable dûment clôturée, le trente juin (ou si ce jour n'est pas un jour d'ouverture bancaire à Luxembourg, au jour d'ouverture bancaire le plus immédiat) (mais seulement à dater de leur émission), et pour la première année comptable pro rata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la société.

16.3 Dividendes ordinaires

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont il sera disposé des vingt pour cent (20%) restants correspondant au solde du montant total décidé et pourra déclarer de temps en temps des dividendes ordinaires, pourvu que les restrictions suivantes soient toujours respectées à savoir que ces dividendes ordinaires seront distribués, pari passu, en ce qui concerne les détenteurs d'actions ordinaires de Classe A et d'actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B, de façon proportionnelle, tant aux actions ordinaires qu'aux actions Privilégiées sans droit de vote.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1. Nomination et pouvoirs des liquidateurs

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2. Actions Privilégiées sans droit de vote.

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B recevront paiement de leur dividende préférentiel et récupérable accumulé, qui n'a pas été récupéré jusqu'à la dernière année comptable précédant la mise en liquidation (à payer, qu'un dividende préférentiel ait été ou non déclaré ou gagné).

18.3. Actions Privilégiées sans droit de vote -remboursement de l'apport. Ensuite, les détenteurs d'actions Privilégiées sans droit de vote de Classe B, recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée éventuellement de la prime d'émission.

18.4. Actions ordinaires - remboursement de l'apport.

Ensuite, les détenteurs d'actions ordinaires de Classe A recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée éventuellement de la prime d'émission.

18.5. Boni de liquidation

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les actionnaires.»

Douzième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Roger GREDEN,
- Monsieur Laurent PUTZEYS et
- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN

avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur de la société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN avec effet immédiat, de son mandat d'administrateur-délégué de la société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat et pour une durée de six années:

Madame Cécile MOISSONNIER, précitée, dirigeante de sociétés, née à Bondy le 23 octobre 1984, demeurant à 234, rue du Faubourg Saint-Martin, F-75010 Paris

Monsieur Francis MOISSONNIER, précité, dirigeant de sociétés, né à Provins le 5 septembre 1950, demeurant à 25, Boulevard du Nord, F-93340 Le Raincy

Monsieur Alexandre FRAZIS, dirigeant de sociétés, né à Versailles le 8 avril 1972, demeurant au 21, op Fankenacker, à L-3265 Bettembourg, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Quinzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat et pour une durée de six années, Madame Cécile MOISSONNIER prénommée, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Seizième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société EP International S.A. (RCS B 130.232) de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Fidu-Concept Sàrl, une société ayant son siège 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (B 38.136), aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. HASKAJ, S. CHARNY, E. BAUDOIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 juin 2013. Relation: RED/2013/997. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013082192/247.

(130101269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 17.700.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 112.873.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082193/11.

(130101090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Sykarga, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 70, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082191/9.

(130100852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

SpiderWeb Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8039 Strassen, 20, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg F 9.597.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Philippe Claudon, cadre bancaire, demeurant à Thionville (France) au 75, route d'Elange
2. Madame Brigitte Konz, artisan, demeurant à Chailly les Ennery (France) au 3, place de l'Eglise.
3. Monsieur Pierre Olivier Paradeis, cadre bancaire, demeurant à Jouy aux Arches (France) au 88 grand rue.
4. Monsieur Olivier Raphenne, professeur de musique, demeurant à Terville (France) au 1, rue JF Pilâtre de Rozier.
5. Mademoiselle Stéphanie Casel, demeurant à Metz (France) au 2G rue des Déportés.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif

1. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de SpiderWeb A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir et d'aider à utiliser le logiciel libre Joomla à travers différentes activités et manifestations.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 20 rue des prés, L-8039 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

9. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013083538/88.

(130102710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Sophia Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 21 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Florian Reich-Rohrwig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013083537/19.

(130102949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Spie BondCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013083539/10.

(130102425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Golondrina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.202.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 3 juin 2013

1) Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venus à échéance, de M. Hans DE GRAAF, n'ont pas été renouvelés.

2) Mme Laetitia CARIAUX, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 16 mars 1984, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3) Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4) M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6) M. Jacques CLAEYS a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019

Luxembourg, le 20.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082546/25.

(130101885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

LBBW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 15.585.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der LBBW Luxembourg S.A. vom 24.04.2013

.....

Das Aufsichtsratsmitglied Herr Hans-Joachim Strüder hat die Gesellschaft mit Schreiben vom 13.03.2013 darüber informiert, dass er sein Aufsichtsratsmandat mit Wirkung zum 31.03.2013 niederlegen wird.

Die Generalversammlung beruft Herrn Torsten Biesel, Abteilungsleiter der Landesbank Baden-Württemberg, geboren in Ludwigshafen am Rhein, am 19.04.1970 mit beruflicher Anschrift in D-70173 Stuttgart, Am Hauptbahnhof 2, rückwirkend zum 01.04.2013, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 in den Aufsichtsrat.

In Folge dessen besteht der Aufsichtsrat der LBBW Lux ab dem 01.04.2013 vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF bis zum Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2015 aus den folgenden Personen

- Herrn Ingo Mandt
- Herrn Torsten Biesel und
- Herrn Berthold Veil.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der LBBW Luxembourg S.A. vom 27.04.2012

.....

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann zu verlegen, mit Wirkung zum 1. Mai 2012.

Dieser Sitzverlegung Rechnung tragend, verlagert sich der Dienstsitz von Herrn Dr. Stefan Grabowsky, Vorsitzender des Vorstands / CEO der LBBW Luxembourg S.A.

und

Herrn Roby Haas, Mitglied des Vorstands der LBBW Luxembourg S.A.

nach L-5365 Munsbach, 1c, rue Garbriel Lippmann

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20.06.2013.

Référence de publication: 2013081966/29.

(130100821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.478.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081973/12.

(130100985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Luxresources S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.846.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2013 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *Administrateurs*

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L -2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) *Commissaire aux comptes*

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013081988/25.

(130101254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Lux Cogeba Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 19, rue Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 60.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *LUX COGEB A CONSTRUCTION S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013081984/11.

(130101377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.820,33.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 106.314.

—
In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Macquarie Atlas Roads International Limited., a limited company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 26 Burnaby Street, Hamilton, HM 11, Bermuda and registered with the Bermudan Registrar of Companies under number 43828 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Arnaud SCHNEIDER, employee, with professional address in L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II, in virtue of a proxy given on 17th May 2013 under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 13,820.33, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 106.314 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, on 28 January 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 611 dated 24 June 2005, page 29312,

- the articles of association of the Company (the "Articles") have been modified pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, on 18 August, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2225 dated 28 November 2006, page 106776,

- the Articles have been modified pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, on 30 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2092 dated 6 October 2010, page 100407,

- the Articles have not been modified since then,

- the current share premium of the Company amounts to thirty-two million three hundred and thirty-four thousand five hundred and thirty-four euros (EUR 32,334,534.-) (the "Share Premium"). The Share Premium has been paid up at the time the shares of class B have been issued.

This being declared, the appearing party, holder of 100 (one hundred) class A shares and 12 (twelve) class B shares, representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the 100 (one hundred) class A shares and 12 (twelve) class B shares issued by the Company with no par value into 112 (one hundred and twelve) ordinary shares with no par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Share Premium be attached to all the shares issued by the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company so that it reads as follows:

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to completely amend and restate the Articles as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There exists a private limited liability company under the name of "MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5 The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at thirteen thousand eight hundred and twenty Euro and thirty-three cents (EUR 13,820.33) represented by one hundred and twelve (112) shares in registered form with no par value (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless other-

wise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2 In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3 A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1 The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three (3) members (each, a "Manager") possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2 The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3 The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4 A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5 In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6 The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 12. Procedures of Meeting.

12.1 The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2 The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6 Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.

13.1 The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2 Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their

consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 14. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 15. Delegation.

15.1 Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2 Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 17. Liability of the Managers.

17.1 Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2 The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

18.1 The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1 General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 20. Quorum and Majorities.

20.1 Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

Art. 21. Financial year.

21.1 The Company's financial year starts on 1st of July and ends on 30th June of the next year.

21.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1 Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2 Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3 Dividends

22.3.1 Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2 Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

22.3.3 Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4 Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of thirty-two million three hundred and thirty-four thousand five hundred and thirty-four euros (EUR 32,334,534.-) in order to raise it from its current amount of thirteen thousand eight hundred and twenty euros and thirty-three cents (EUR 13,820.33) to thirty-two million three hundred and forty-eight thousand three hundred and fifty-four euros and thirty-three cents (EUR 32,348,354.33) by creating and issuing thirty-two million three hundred and thirty-four thousand five hundred and thirty-four (32,334,534.-) new ordinary shares with no nominal value (the "New Shares").

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares fully paid up by capitalizing the Share Premium into the share capital of the Company, as follows:

New Shares (number)	New Shares Subscription Price (in EUR)	Share Premium before capital increase (in EUR)	Share Premium capitalized into share capital (in EUR)	Balance Share Premium after capital increase (in EUR)
32,334,534	32,334,534.00	32,334,534.00	32,334,534.00	0.00

Seventh resolution

Immediately after the implementation of such capital increase, the Sole Shareholder, after having reviewed the approved financial statements as of 30 June 2012 showing a loss of thirty-three million two hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-one euros seventeen cents (EUR 33,229,881.17), RESOLVES to DECREASE the share capital of the Company by an amount of thirty-two million three hundred and thirty-four thousand five hundred and thirty-four euros (EUR 32,334,534.-) in order to bring it from thirty-two million three hundred and forty-eight thousand three hundred and fifty-four euros and thirty-three cents (EUR 32,348,354.33) to thirteen thousand eight hundred and twenty euros and thirty-three cents (EUR 13,820.33) by way of cancellation of the New Shares (the "Cancelled Shares") held by the Sole Shareholder in the Company, in order to offset some of the incurred losses in the amount of thirty-two million three hundred and thirty-four thousand five hundred and thirty-four euros (EUR 32,334,534.-).

As a result of the foregoing share capital decrease, the Sole Shareholder holds one hundred and twelve (112) ordinary shares in the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to GRANT any manager ("gérant") of the Company each acting individually and with full power of substitution, the power to proceed to all such acts and matters directly or indirectly necessary or useful to the capital increase referred to under the fourth resolution and the capital decrease referred to under the sixth resolution, including but not limited to, the update of the shareholders' register of the Company.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" 5. The Company's share capital is fixed at thirteen thousand eight hundred and twenty Euro and thirty-three cents (EUR 13,820.33) represented by one hundred and twelve (112) shares in registered form with no par value (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Macquarie Atlas Roads International Limited, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social au 26 Burnaby Street, Hamilton, HM11, Bermuda et enregistrée au registre de commerce des Bermudes sous le numéro 43828 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Arnaud SCHNEIDER, employé, résidant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de 13,820.33 euros, et son siège social sis au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.106.314 (la "Société"), constitué en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 611 daté du 24 juin 2005, page 29312,

- Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, pré-nommé, en date du 18 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2225 daté au 28 novembre 2006, page 106776,

- Les Statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2092 daté du 6 octobre 2010, page 100407,

- Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis,

- La prime d'émission disponible dans le compte de primes d'émission de la Société s'élève à ce jour à trente-deux millions trois cent trente-quatre mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 32.334.534,-) (la «Prime d'Emission»). La Prime d'Emission a été versée au moment de l'émission des parts sociales de classe B.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détentrice de cent (100) parts sociales de classe A et de douze (12) parts sociales de classe B, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de CONVERTIR les 100 (cent) parts sociales de classe A et 12 (douze) parts sociales de classe B émises par la Société sans valeur nominale en 112 (cent douze) parts sociales ordinaires sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE que la Prime d'Emission soit attachée à toutes les parts sociales émises par la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de MODIFIER l'objet social de la Société comme indiqué ci-dessous:

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de MODIFIER et COORDONNER complètement les Statuts comme décrit ci-dessous:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.", régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à treize mille huit cents vingt Euro et trente-trois centimes (EUR 13.820,33), représenté par cent douze (112) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par email, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par email ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation.

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 20. Quorum et Majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'AUGMENTER le capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions trois cent trente-quatre mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 32.334.534) pour le porter de son montant actuel de treize mille huit cent vingt euros et trente-trois cents (EUR 13.820,33) à trente-deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent cinquante-quatre euros et trente-trois cents (EUR 32.348.354,33) par la création et l'émission de trente-deux millions trois cent trente-quatre mille cinq cent trente-quatre (32.334.534) parts sociales sans valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Sixième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales et de les libérer par capitalisation de la Prime d'Emission dans le capital social comme suit:

Nouvelles Parts Sociales (nombre)	Nouvelles Parts Sociales Prix de souscription (en EUR)	Prime d'Emission avant augmentation de capital (en EUR)	Prime d'Emission capitalisée en capital (en EUR)	Solde de la Prime d'Emission après augmentation de capital (en EUR)
32.334.534	32.334.534,00	32.334.534,00	32.334.534,00	0,00

Septième résolution

Immédiatement après la réalisation de ladite augmentation de capital, l'Associé Unique, après avoir revu les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012, comptes approuvés faisant apparaître une perte de trente-trois millions deux cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-un euros dix-sept cents (33.229.881,17 EUR), DÉCIDE de REDUIRE le capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions trois cent trente-quatre mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 32.334.534) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent cinquante-quatre euros et trente-trois cents (EUR 32.348.354,33) à treize mille huit cent vingt euros et trente-trois cents (EUR 13.820,33) par voie d'annulation des Nouvelles Parts Sociales (les «Parts Sociales Annulées») détenues par l'Associé Unique de manière à compenser une partie des pertes encourues d'un montant de trente-deux millions trois cent trente-quatre mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 32.334.534).

En conséquence de cette réduction de capital social, l'Associé Unique détient désormais cent douze (112) parts sociales.

Huitième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'ACCORDER à tout gérant de la Société chacun agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, le pouvoir de procéder à tout acte et toutes choses directement ou indirectement nécessaires ou utiles à l'augmentation de capital référée à la quatrième résolution et à la réduction de capital référée à la sixième résolution, incluant sans être limité à, la mise à jour du registre d'actionnaires de la Société.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DÉCIDE de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à treize mille huit cents vingt Euro et trente-trois centimes (EUR 13.820,33), représenté par cent douze (112) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des personnes comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec, Nous, le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013082025/679.

(130100753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

McKesson International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.498.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082001/10.

(130100957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

McKesson International Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.675.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082002/10.

(130100958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.214.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082003/10.

(130100952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.801.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 14 juin 2013 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Philippe BIOUL, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 2, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles

- M. Ian CLANCY, Administrateur, demeurant professionnellement à Adelaide Road, St James House, 3^{ème} étage, Dublin 2, Irlande

- M. Claude WEBER, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2013.

2) L'Assemblée nomme DELOITTE Audit Sàrl (RCS Luxembourg B 67895), siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013081991/24.

(130101421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Matexi Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081992/10.

(130100906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Market Vectors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.659.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 20 juin 2013

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013081990/16.

(130100783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Luxpar Invest SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 170.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081987/9.

(130101178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Electro Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 112.603.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L130066930 du 29/04/2013

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 25 avril 2013

Sixième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Xavier LANGLOIS D'ESTAINOT, demeurant professionnellement 3, Avenue Octave Greard F-75007 PARIS comme nouvel Administrateur de la Société à compter du 7 décembre 2012 dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de M. Philippe BARBEROT: 3, Avenue Octave Greard F-75007 PARIS.

Pour la Société
Pascal BERTIN
Directeur Délégué

Référence de publication: 2013082489/19.

(130101694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

European Income Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 163.807.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. April 2013.

Für European Income Opportunities SICAV-FIS
Die Zentralverwaltungsstelle:
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013082486/15.

(130101601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Dim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 60.003,25.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 149.605.

—
In the year two thousand and thirteen, on the tenth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of DIM S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149605 and having a share capital of PLN 179,970.85 (the Company). The Company has been incorporated on 3 September 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 2524 dated 28 December 2009.

There appeared:

Marek Stefanski, businessman, residing at Bagno 2 str. Apt. 251, PL - 00-112 Warsaw, being the holder of all the 46,265 (forty-six thousand two hundred sixty-five) shares in the capital of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it appears that all of the 46,265 (forty-six thousand two hundred sixty-five) shares of the Company, having a par value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the Sole Shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

(2) Approval of the redemption of 33,164 (thirteen thousand one hundred and sixty-four) shares of the Company for an aggregate amount of PLN 178,481,020.28 (one hundred and seventy-eight million four hundred and eighty-one thousand twenty zloty and twenty-eight groszy) and decrease of the nominal share capital of the Company by an amount of PLN 129,007.96 (one hundred and twenty-nine thousand seven zloty and ninety-six groszy) in order to bring the share capital from its current amount of PLN 179,970.85 (one hundred seventy-nine thousand nine hundred seventy zloty and eighty-five groszy) to PLN 50,962.89 (fifty thousand nine hundred and sixty-two zloty eighty-nine groszy) by way of cancellation of 33,164 (thirty-three thousand one hundred and sixty-four) shares in the Company with a par value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy) each;

(3) Approval of the increase of the nominal share capital of the Company by an amount of PLN 9,040.36 (nine thousand forty zloty and thirty-six groszy) in order to bring the share capital from its then current amount of PLN 50,962.89 (fifty thousand nine hundred and sixty-two zloty eighty-nine groszy) to PLN 60,003.25 (sixty thousand three zloty and twenty-five groszy) by way of the issue of 2,324 (two thousand three hundred and twenty-four) shares in the Company with a par value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy) each;

(4) Subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item (3) by way of the conversion of free reserves into nominal share capital;

(5) Subsequent amendment of article 5 of the articles of the Company (the Articles) to reflect the changes mentioned under items (2), (3) and (4) above;

(6) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

(7) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to him in advance.

Second Resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated 10 June 2013, that the Company has sufficient funds available to do so, the Sole Shareholder resolves to approve the redemption by the Company of 33,164 (thirty-three thousand one hundred and sixty-four) shares for an aggregate amount of PLN 178,481,020.28 (one hundred and seventy-eight million four hundred and eighty-one thousand twenty zloty and twenty-eight groszy) (the Redemption Amount).

The Sole Shareholder hereby resolves to cancel the redeemed shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of PLN 129,007.96 (one hundred and twenty-nine thousand seven zloty and ninety-six groszy) in order to bring the share capital from its amount of PLN 179,970.85 (one hundred seventy-nine thousand nine hundred seventy zloty and eighty-five groszy) to PLN 50,962.89 (fifty thousand nine hundred and sixty-two zloty eighty-nine groszy) by way of the cancellation of 33,164 (thirty-three thousand one hundred and sixty-four) shares in the Company with a par value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy) each.

The Sole Shareholder resolves to authorise the board of managers of the Company, to take any measure which may be required and/or necessary, and to sign any and all documents that may be required and/or necessary in order to proceed with the payment of the Redemption Amount to the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of PLN 9,040.36 (nine thousand forty zloty and thirty-six groszy) in order to bring the share capital from its then current amount of PLN 50,962.89 (fifty thousand nine hundred and sixty-two zloty eighty-nine groszy) to PLN 60,003.25 (sixty thousand three zloty and twenty-five groszy) by way of the issue of 2,324 (two thousand three hundred and twenty-four) shares in the Company with a par value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy) each (the New Shares).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares:

1. to subscribe to the New Shares; and
2. such New Shares will be paid in full by the conversion of an amount of PLN 9,040.36 (nine thousand forty zloty and thirty-six groszy) taken out of the Company's share premium into nominal share capital;

The existence and availability of the share premium is evidenced and supported by a pro forma balance sheet of the Company as at 10 June 2013 (the Balance Sheet) which shows that a sufficient amount is allotted to and recorded in the Company's books to the free reserves account of the Company.

The Balance Sheet, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a result of the redemption of shares and the subsequent capital increase, the shareholding in the Company is henceforth as follows:

Marek Stefanski:	15,425 (fifteen thousand four hundred and twenty-five) shares
Total number of shares:	15,425 (fifteen thousand four hundred and twenty-five) shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend article 5 of the Articles to reflect the change resulting from the second resolution above so that these articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at PLN 60,003.25 (sixty thousand three zloty and twenty-five groszy), represented by 15,425 (fifteen thousand four hundred and twenty-five) shares (each individually a Share and collectively the Shares), each Share having a nominal value of respectively PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy).

The Shares bear the same rights and obligations according to the articles of association of the Company (the Articles).»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and on the day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de DIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149605 et ayant un capital social de 179.970,85 PLN (la Société). La Société a été constituée le 3 septembre 2009 par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C-N° 2524 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 28 décembre 2009.

A comparu:

Marek Stefanski, homme d'affaires, résidant au Bagno 2 str. Apt. 251, PL - 00-112 Varsovie, détenteur de toutes les 46.265 (quarante-six mille deux cent soixante-cinq) parts sociales du capital de la Société (l'Associé Unique),

ici représenté par Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que toutes les 46.265 (quarante-six mille deux cent soixante-cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 3,89 PLN (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Décision d'approuver le rachat de 33.164 (trente-trois mille cent soixante-quatre) parts sociales de la Société pour un montant global de 178.481.020,28 PLN (cent soixante-dix-huit millions quatre-cent quatre-vingt-un mille et vingt zloty et vingt-huit groszy) et réduction du capital social de la Société d'un montant de 129.007,96 PLN (cent vingt-neuf mille sept zloty et quatre-vingt-seize groszy) pour réduire le capital social du montant actuel de PLN 179.970,85 (cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix zloty et quatre-vingt-cinq groszy) à un montant de 50.962,89 PLN (cinquante mille neuf cent soixante-deux zloty et quatre-vingt-neuf groszy) par le biais du rachat de 33.164 (trente-trois mille cent soixante-quatre) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 3,89 PLN (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune;

(3) augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 9.040,36 PLN (neuf mille quarante zloty et trente-six groszy) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 50.962,89 PLN (cinquante mille neuf cent soixante-deux zloty et quatre-vingt-neuf groszy) à un montant de 60.003,25 (soixante mille trois zloty et vingt-cinq groszy) par l'émission de 2.324 (deux mille trois cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale 3,89 PLN (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune;

(4) souscription et paiement de l'intégralité de l'augmentation de capital reprise sous le point (3) par voie de conversion de réserves disponibles en capital social;

(5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements mentionnés aux points (2), (3) et (4) ci-dessus;

(6) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

(7) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

Ayant constaté sur base d'un bilan pro forma daté du 10 juin 2013, que la Société dispose de fonds suffisants pour cela, l'Associé Unique décide d'approuver le rachat par la Société de 33.164 (trente-trois mille cent soixante-quatre) parts sociales de la Société pour un montant global de 178.481.020,28 PLN (cent soixante-dix-huit millions quatre-cent quatre-vingt-un mille vingt zloty et vingt-huit groszy) (le Montant du Rachat).

L'Associé Unique décide d'annuler les parts sociales rachetées et de réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant de 129.007,96 PLN (cent vingt-neuf mille sept zloty et quatre-vingt-seize groszy) afin de réduire le capital social de son montant actuel de 179.970,85 PLN (cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix zloty et quatre-vingt-cinq groszy) à un montant de 50.962,89 PLN (cinquante mille neuf cent soixante-deux zloty et quatre-vingt-neuf groszy) par le biais de l'annulation de 33.164 (trente-trois mille cent soixante-quatre) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 3,89 PLN (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune.

L'Associé Unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société, de prendre toutes mesures nécessaires ou souhaitable et de signer tous documents requis ou souhaitable afin de procéder au paiement du Montant du Rachat à l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 9.040,36 PLN (neuf mille quarante zloty et trente-six groszy) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 50.962,89 PLN (cinquante mille neuf cent soixante-deux zloty et quatre-vingt-neuf groszy) à un montant de 60.003,25 (soixante mille

trois zloty et vingt-cinq groszy) par l'émission de 2.324 (deux mille trois cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 3,89 PLN (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération totale de, l'augmentation du capital social repris dans la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription - Payement

L'Associé Unique, tel que représenté, déclare:

1. souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
2. ces Nouvelles Parts Sociales seront payées entièrement par la conversion d'un montant de 9.040,36 PLN (neuf mille quarante zloty et trente-six groszy) pris sur le compte de prime d'émission en capital social de la Société

L'existence et la disponibilité des réserves disponibles est établie et certifiée par un état financier pro forma de la Société daté du 10 juin 2013 (l'Etat Financier) qui montre qu'un montant suffisant est alloué à et enregistré dans les livres de la Société au compte de prime d'émission de la Société.

L'Etat Financier, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités compétentes.

Suite à ce rachat de parts sociales, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

Marek Stefanski: 15.425 (quinze mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales

Le nombre total de parts sociales: 15.425 (quinze mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts en vue de refléter les changements mentionnés dans la deuxième, troisième et quatrième résolution, de sorte que ledit article a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 60.003,25 (soixante mille trois zloty et vingt-cinq groszy) représenté par 15,425 (quinze mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales), d'une valeur nominale de PLN 3,89 (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune.

Les Parts Sociales donnent droit aux mêmes droits et obligations tels que prévues dans les statuts de la Société (les Statuts).»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement EUR 2.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. GERADIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26835. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082473/235.

(130101823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

REM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.881.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale réélit PricewaterhouseCoopers Luxembourg SARL, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 5 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013081359/20.

(130099678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**RP Complex Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RQ Holding S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

—
Il est à noter qu'Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant de catégorie A de la Société se prénommera Herman Schommarz avec effet immédiat.

Munsbach, le 14 juin 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013081363/13.

(130100122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société REACOMEX

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081355/11.

(130100400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.132.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2013

Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2014:

M. Paul LEESCH, président
M. Germain CLEENEWERCK, administrateur
Mme Danièle LEESCH, administrateur
Mme Doris LEESCH, administrateur
M. Joseph LEESCH, administrateur
M. Max LEESCH, administrateur
M. Laurent SCHONCKERT, administrateur
Mme Françoise THOMA, administrateur
M. Claude ZIMMER, administrateur

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2012, le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises Agréé BDO Audit S.A. pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2014.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013081413/30.

(130099893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Sofibim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.167.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIBIM S.A.

G. GUISSARD / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013081411/12.

(130099921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Snow Turtle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 178.056.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SNOW TURTLE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1)

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommée commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2017.

- 4) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2013. Relation: ECH/2013/1117. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081410/188.

(130100491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Poseidon Investment A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.710.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, Poseidon JV S.à r.l. de sa fonction de gérant unique de la Société; et
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081304/16.

(130099603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Poseidon Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.711.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, Poseidon JV S.à r.l. de sa fonction de gérant unique de la Société; et
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081305/16.

(130099604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Select Development Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.103.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 18/06/2013.

Référence de publication: 2013081372/10.

(130099933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Rosneft Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. TNK-BP Finance S.A.).**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 107.428.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "TNK-BP FINANCE S.A.", a "société anonyme", stock company, having its registered office at L-2130 Luxembourg, 23 Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg section B number 107.428, incorporated by deed established on the 11th of April 2005, published in the Memorial C number 855 of the 7th of September 2005.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Axel Rust, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, stating that the shareholders have been informed of the agenda of the meeting without notice.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name.

2. Amendment of the articles of association with respect to the change of the Company's name

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting confirms the change of the Company's name to Rosneft Finance S.A.

Second resolution:

The meeting confirms making amendments to the articles of association of the Company to replace the last sentence of 'Article 1. Form, name' as follows:

"The company will exist under the name of "Rosneft Finance S.A." (the "Company")".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BP FINANCE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23 Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.428, constituée suivant acte reçu le 11 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 855 du 7 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel Rust, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société.

2.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en Rosneft Finance S.A.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante: "La société existe sous la dénomination de "Rosneft Finance S.A." (la "Société")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, A. RUST, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27254. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013082206/82.

(130100842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Teamlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013082200/10.

(130101264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Tiepolo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.951.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2013 à 15.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2013, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TIEPOLO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013082203/26.

(130100601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

TW Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.333.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TW INTERIEUR S.A., mit Sitz in L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Hall 18, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.333 (NIN 2000 2209 846),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtssitze in Grevenmacher, am 11. April 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 559 vom 5. August 2000, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1918 vom 7. September 2007;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2461 vom 8. Oktober 2008;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1264 vom 1. Juli 2009;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1902 vom 30. September 2009,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1058 vom 19. Mai 2011,

mit einem Gesellschaftskapital von vierzig tausend Euro (€ 40.000.-), eingeteilt in vier hundert (400) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Uwe ROOS, Direktor, wohnhaft in D-54518 Niersbach, 21, Hubertusstrasse

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zum Schriftführer Herr Jean-Paul FRANK, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Howald nach Kockelscheuer und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Kockelscheuer.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-1899 Kockelscheuer, 8, Allée de la Poudrerie.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mit-

gliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die vier hundert (400) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100.-), welche das gesamte Kapital von vierzig tausend Euro (€ 40.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Howald nach Kockelscheuer zu verlegen und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Kockelscheuer.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-1899 Kockelscheuer, 8, Allée de la Poudrerie.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. ROOS, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2013. Relation: ECH/2013/1119 .Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 20. Juni 2013.

Référence de publication: 2013082220/72.

(130100714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

TRW Automotive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Jun 2013.

Référence de publication: 2013082217/10.

(130100621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Allegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.517.

In the year two thousand thirteen,

on the tenth day of the June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"ALLEGRO GROUP S.à r.l.", a private limited company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 136 148 duly represented by Mr Tobias LOCHEN, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 7 June 2013, that will remain attached to the present deed and acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "ALLEGRO S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 1 February 2008,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 672, on 07 March 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 136 517 and the Articles of Incorporation of which have never been amended since.

WHEREAS, according to article 21 of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), as long as the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Luxembourg law of 10 August 1915 regarding commercial companies as amended (the "1915 Law") to the general meeting of shareholders and in such case the decisions of the single shareholder may be taken in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the 1915 Law;

I) The agenda is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150.000.-) to bring it from its current amount of hundred twenty-five thousand euro (EUR 125.000.-) to two hundred seventy-five thousand euro (EUR 275.000.-) by issuing one hundred fifty (150) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1.000.-) per share to the Sole Shareholder, by transformation into capital of a part of the "Other reserves".

2. Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation.

3. Amendment of the last paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation and a number of other articles of the Articles of Incorporation in order to replace any reference in the Articles of Incorporation to the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, by reference to the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended.

II) Having REVIEWED and CONSIDERED the following documents (collectively referred to as the "Documents"):

1. a copy of the audited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2012, including the report of the board of managers of the Company (the "Board") for the financial year ended 31 December 2012 (the "Annual Accounts");

2. a copy of the interim accounts for the period between 31 December 2012 and 10 June 2013 (the "Interim Accounts");

The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital by an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150.000,-) so as to raise it from its current amount of hundred twenty-five thousand euro (EUR 125.000,-) to two hundred seventy-five thousand euro (EUR 275.000,-) by issuing one hundred fifty (150) new shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1.000,-) per share, each having the same rights and privileges as the existing shares, to the Sole Shareholder, by transformation into capital of a part of the "Other reserves not available for distribution", in an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150.000,-).

Proof of such the existence of the account of "Other reserves" was given to the undersigned notary by the Documents, as referred to here above.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 of the Articles is amended and shall now read as follows:

Art. 6. "The corporate capital of the Company is set at two hundred seventy-five thousand euro (EUR 275.000,-) represented by two hundred seventy-five (275) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1.000,-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the last paragraph of article THREE (3) of the Articles of Incorporation and a number of other articles of the Articles of Incorporation in order to replace any reference in the Articles of Incorporation to the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, by reference to the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended.

The new text of the last paragraph of article THREE (3) of the Articles of Incorporation will read as follows:

"The Company shall be subject to Chapter 16 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment as amended from time to time (the "2010 Law")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder appearing signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«ALLEGRO GROUP S.à r.l.», une société privée à responsabilité limitée constituée et organisée suivant la législation du Grand-Duché de Luxembourg, étant enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136 148 dûment représentée par Maître Tobias LOCHEN, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 juin 2013, qui restera annexée au présent acte et agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société (l'"Associé Unique") de la société «ALLEGRO S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} février 2008, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite le 07 mars 2008, sous le numéro 672 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de à Luxembourg, sous la section B et numéro 136 517.

Considérant que, selon l'article 21 des statuts de la société (les "Statuts"), aussi longtemps que la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifié (la "Loi de 1915") à l'assemblée générale des associé, et dans tel cas, les décisions de l'associé unique peuvent être prises par écrit sur le texte des résolutions pour être adoptées selon les termes de la Loi de 1915;

I) L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à deux cent soixante-quinze mille euros (275.000.- EUR) par l'émission de cent cinquante (150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) par part sociale à l'Associé Unique, par la transformation en capital d'une partie des «Autres réserves».

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

3. Modification du dernier paragraphe de l'article 3 des statuts et de certains autres articles afin d'y remplacer toute référence à la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée, par une référence à la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

II) Ayant revu et considéré les documents suivants (les "Documents");

1. une copie des comptes annuels révisés de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012 (les "Comptes Annuels"), incluant le rapport du conseil de gérance de la Société (le "Conseil");

2. une copie des comptes intermédiaires révisés dans la période entre le 31 décembre 2012 et 10 juin 2013 (les "Comptes Intermédiaires");

L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000.-) en émettant cent cinquante (150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, chaque nouvelle part sociale avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et par transformation en capital d'une partie du poste «Autres réserves non disponibles pour distribution» d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-).

La preuve de l'existence du poste «Autres réserves» a été rapportée au notaire instrumentant par les Documents dont il est fait référence ci-avant.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social de la société s'élève à deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000.-), représenté par deux cent soixante-quinze (275) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article TROIS (3) des statuts et certains autres articles afin d'y remplacer toute référence à la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement

collectif, telle que modifiée, par une référence à la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Le dernier paragraphe de l'article TROIS (3) des statuts est remplacé par le texte suivant: "La Société sera soumise au Chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010")"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7525. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013082957/142.

(130102947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

TRW Automotive Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 Jun 2013.

Référence de publication: 2013082216/10.

(130100620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Yorkdale S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 4.560.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.874.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013082901/17.

(130101646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Whitestep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 178.068.

Extrait du Contrat de cession de parts sociale de la Société daté du 13 juin 2013

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, daté du 13 juin 2013, que Resolution III Holdings S.à r.l. a cédé 100 parts sociales, correspondant à 100% du capital social de la Société, à Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à Responsa-

bilité Limitée, avec siège social au 15-17 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 168 784

Resolution IV Holdings S.à.r.l. est donc désormais l'associé unique de la Société, détenant 100 parts sociales d'une valeur de 120 GBP, chacune.

Luxembourg, le 21 Juin 2013.

Whitechapel S.à.r.l.

Représente par Valérie Ingelbrecht

Gérante

Référence de publication: 2013082895/19.

(130101643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Ventech Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 36.099.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2013 que:

La démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de Mr Fernando ARESPOCHAGA ALCALA OLMO est acceptée avec effet au 18 juin 2013.

Nomination en qualité de nouvel administrateur et administrateur-délégué de Madame Maryuly De Las Mercedes COLOMBO LOBO, avec adresse Av. Jose Maria Vargas Res. Cinaruco P4 - apto 44, CP 1080, Caracas, Venezuela, ses mandats prendront fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2015. Son mandat d'administrateur-délégué est exercé avec signature individuelle.

Pour extrait

Donald Venkatapen

Le mandataire

Référence de publication: 2013082883/18.

(130102236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

China Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 97.814.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée CHINA MARKET S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9519 WILTZ, 30, Route d'Ettelbruck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97814

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013082925/18.

(130101000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Idéal Aménagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 97.087.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme IDEAL AMENAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-9570 WILTZ, 11, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°97087

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013082927/18.

(130100998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

J.C.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 67.915.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme J.C.M. CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-9570 WILTZ, 11, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°67915

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013082928/18.

(130100995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

02Feel, Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.

R.C.S. Luxembourg B 127.667.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

La société anonyme 02FEEL S.A., établie et ayant son siège social à L-9181 TADLER, 2, Toodlermillen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°127667

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013082929/18.

(130101001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

N.R. Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.506.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme N.R. RESOURCES S.A., dont le siège social à L-2330, Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse a été dénoncé en date du 31 décembre 2007 et a dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge de l'Etat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Nadège THOMAS
Le liquidateur

Référence de publication: 2013082937/17.

(130102298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Wellguard S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 156.110.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 mai 2013

1. L'assemblée accepte la démission de Madame Hilde CLAES (née à Moi (Belgique), le 17 juillet 1959, demeurant à B -2490 Balen, Paddekuil 37) de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

2. Monsieur Philippe LASSINE (né le 18 juin 1971 à Libramont (Belgique) et demeurant 24, Cité Aline Mayrisch, L - 7268 Bereldange), est nommé au poste d'administrateur pour pourvoir au remplacement de Madame Hilde CLAES, démissionnaire. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Maximiliaan DER WEDUWE (né à Anvers (Belgique), le 19 décembre 1989, demeurant à B -2490 Balen, Paddekuil 37), arrivé à échéance, est renouvelé pour une période de trois ans. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013082891/19.

(130101817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Wertex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.586.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2013 à 15.00 heures au siège social 1, rue Joseph Hackin à Luxembourg

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Monsieur Koen LOZIE demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert,

Monsieur Joseph WINANDY, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

L'Assemblée procède à la nomination définitive de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 18, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée, décide à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, la société The Clover, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Extrait sincère et conforme

WERTEX SA

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013082893/23.

(130101529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Whaks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 159.471.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082894/10.

(130101957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Alpha I VC Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.122.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der Alpha I VC SICAR S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung vom 25. Juni 2013 der Alpha I VC SICAR S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:
Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Frank Endres (Vorsitzender)
- Frau Ingrid Meixner (Mitglied)
- Herr Dr. Gert Köhler (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 25. Juni 2013.

Für Alpha I VC SICAR S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013082959/21.

(130103224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Vostok Investment Opportunities Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.535.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013082887/12.

(130102180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.457.

—
Monsieur Carsten Majer et Monsieur Olivier Carroll ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec date effective le 07 Juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour INVESCO FUNDS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Luc Bieber / Yann Foll

Référence de publication: 2013082934/14.

(130102233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.
